



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Marne
LE DÉPARTEMENT

Exposition

Tout
Reproduction
interdite

**LA VIOLENCE
N'EST PAS
UNE PREUVE D'AMOUR**

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE ET RÉALISATION : LP2D / DÉTENTEUR : PRÉFECTURE DE LA MARNE

Éditorial

Monsieur Henri PRÉVOST

Préfet de la Marne

Cette exposition est le fruit d'un travail partenarial coordonné par les services de l'État dans la Marne. Elle trouve son origine dans l'expression de besoins de plusieurs structures locales afin de sensibiliser le public aux conséquences des violences sexistes, sexuelles, conjugales.

La délégation aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, service de la Préfecture de la Marne en charge de la coordination des politiques de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, a initié ce projet pour le rendre disponible gratuitement aux structures marnaises engagées dans la lutte contre ces violences.

Interpellant le public par ses visuels expressifs et ses textes concis et impactants, je suis convaincu que cette exposition sera utilisée tout au long de l'année par l'ensemble des acteurs et des actrices du territoire concernés.

La lutte contre les violences conjugales et contre les violences faites aux enfants constitue une priorité nationale et locale. Les actions menées sur le département, telle que la création de cette exposition, constituent des étapes indispensables pour enrayer ce fléau. Les services de l'État sont pleinement investis au côté des professionnels, des élus et des bénévoles du territoire marnais afin d'apporter des réponses aux victimes et de prendre en charge les auteurs.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres du groupe de travail ayant conçu cette exposition ainsi que les figurantes et les figurants, tous et toutes résidant dans la Marne, qui ont accepté de poser devant l'objectif, pour rendre visibles des violences souvent passées sous silence.

Éditorial

Monsieur Jean-Marc ROZE

Président du Département de la Marne

Garant des solidarités, le Département de la Marne accompagne et soutient les victimes de violences intrafamiliales qu'elles soient physiques, verbales, sexuelles ou encore psychologiques. A ce titre, nos professionnels interviennent à différents niveaux pour prévenir, détecter et évaluer des situations de violences intrafamiliales afin d'orienter et protéger les victimes, notamment les enfants. Il contribue également au financement des principales structures venant en aide aux victimes que sont le Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF) et Le Mars.

Le Département développe également une politique volontariste en partenariat avec les services de l'État afin de mettre en place des actions de prévention à destination du grand public et agir ainsi, en amont et de manière concertée pour éradiquer ce fléau.

L'exposition « La violence n'est pas une preuve d'amour » qui vous est proposée s'inscrit pleinement dans ce travail partenarial.

Je souhaite remercier l'ensemble des acteurs qui ont portés cette initiative essentielle. Cette exposition pourra être mise à disposition des structures qui en feront la demande pour répondre à la fois aux besoins de sensibilisation des professionnels et leur permettre de toujours mieux accompagner les victimes et les protéger. Ce maillage territorial renforcé est aujourd'hui primordial pour mieux repérer les situations à risques mais aussi pour fédérer l'ensemble des acteurs.

Je veux à cet égard saluer la mobilisation de nos services, des assistants familiaux et de tous les acteurs du territoire qui œuvrent pour que nos enfants, souvent victimes directes des violences intrafamiliales, grandissent et se construisent dans un cadre sécurisé et épanouissant.

Là est notre priorité.

Présentation générale

Cette exposition, initiée par la commission départementale de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles de la Marne et financée par le ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, a pour objectif de sensibiliser le public aux violences intrafamiliales et à leurs conséquences. Elle trouve son origine dans l'expression de besoins d'acteurs locaux intervenant auprès des familles et des victimes.

L'écriture de cet ouvrage a été réalisée par la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, le service social du conseil départemental de la Marne, la maison de protection des familles de la Marne, le tribunal judiciaire de Châlons-en-Champagne, l'action sociale des armées de Mourmelon-le-Grand, le centre ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles de Champagne-Ardenne, le centre d'information sur les droits des femmes et des familles de la Marne et l'association Paroles de Parents. La création graphique a été réalisée par la société de production LP2D.

Cette exposition s'adresse aux structures institutionnelles, associatives, aux entreprises et aux collectivités locales souhaitant sensibiliser le public à ce fléau sociétal.

Elle est disponible gratuitement auprès de la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (ddetspp-ddfe@marne.gouv.fr).

L'enfant



Que fait cet enfant dans les escaliers de son immeuble ? Il fuit. Il fuit les cris, les coups que subit régulièrement sa mère de la part de son père. Cette mère aimante qui ne sait, ni ne peut se défendre. Ce père qu'il aime malgré sa violence, son agressivité. Il fuit pour ne pas subir, pour se protéger tout en se sentant démuni. Quoi qu'il en soit, ces violences sont inscrites dans sa mémoire.

Peut-être attend-il une aide, celle d'un voisin, d'une voisine, celle d'un copain venu le chercher pour jouer ? Et que dirait-il si ce voisin, cette voisine, cet ami lui demandait ce qu'il fait ainsi, recroquevillé dans les escaliers ?

Et vous ? Que feriez-vous ?

Le secret



L'inceste. Un mot pour traduire une violence silencieusement dévastatrice pour cette enfant, dont l'insouciance a été trahie et anéantie par ce proche, peut-être son père, son grand-père, son oncle, un ami de la famille... Une douleur grandissante, insoutenable, aux conséquences néfastes faute d'avoir pu parler : dépression, isolement, anorexie, addictions, idées suicidaires, troubles affectifs...

Cette enfant grandira en gardant cette violence sous silence parce qu'un proche qu'elle pensait de confiance lui a dit de ne le dire à personne. Adulte, il lui suffira d'un mot, d'un geste, d'un lieu, d'une rencontre, d'une odeur, d'un bruit pour que ce traumatisme ressurgisse. Alors, pour survivre, pour se libérer de ce poids, elle n'aura d'autre choix que libérer sa parole avant que ce secret ne vienne la détruire.

Le cyberharcèlement



Il n'y a pas que les violences physiques qui tuent ! Les violences au sein du couple sont, dans la plupart des cas, invisibles et insidieuses.

Elles s'établissent par l'emprise exercée par l'agresseur sur la victime. Cet agresseur se victimise pour que la victime se sente coupable. Cet agresseur qui, petit à petit, va tisser sa toile telle une araignée autour de sa proie. Cette victime, à bout de forces, qui, pour ne plus subir cet harcèlement incessant, va trouver comme unique solution : la mort.

La provocation au suicide est définie par la loi comme une circonstance aggravante au harcèlement moral au sein du couple.

L'ado



Subir et ne rien dire, c'est souffrir.

Les violences au sein du couple ne concernent pas que le couple. Les enfants, quel que soit leur âge, sont autant victimes, comme le précise la loi.

Les conséquences sont graves et impactent leur présent ainsi que leur avenir.

Ces enfants peuvent devenir, à leur tour, agresseurs ou victimes. Ils subissent cette violence et en souffrent souvent en silence. Ils se construisent alors sans avoir l'impression de pouvoir être aidés. Des professionnels sont formés pour les écouter et les accompagner.

La grossesse



Les études scientifiques l'affirment : les violences au sein du couple s'accroissent lors d'étapes-clefs dans la vie d'un couple que sont, notamment, la grossesse et la séparation.

Que ces violences soient verbales, psychologiques et/ou physiques, ce futur petit être en est violemment impacté. Il ressent dans le ventre de sa mère, les vibrations de cette voix agressive, ces coups sur le ventre contre lesquels sa maman tente de le protéger.

Est-ce cette vie que ses parents veulent lui offrir? Une vie faite de violences, de pleurs, de cris et de non-dits?

Les seniors



La violence conjugale peut être vécue à tous les âges de la vie. Mais, l'attention portée par la société et toutes les analyses qui s'y rapportent concernent principalement les violences subies par les femmes plus jeunes.

Nos aînés subissent également des violences conjugales, souvent depuis le début de leur relation. Ces victimes, de 65 ans ou plus, ont souvent une faible estime d'elles-mêmes, elles sont isolées et hésitent à demander de l'aide extérieure de peur d'être jugées ou de vieillir seules. Elles ont par ailleurs intégré ces violences dans leur vie de couple ou bien, les justifient du fait de l'âge de leurs agresseurs et des éventuelles maladies ou incapacités liées à la vieillesse.

Il ne faut en aucun cas banaliser ces violences. Écouter les victimes, ne pas les juger constitue une étape cruciale dans leur parcours de sortie des violences.

Le témoin



Cet homme sur son balcon arrosant tranquillement ses fleurs, pensait-il qu'il serait témoin d'une telle scène ? Surpris, sidéré et après ?

Il n'a que quelques instants pour réagir... Alors que faire ?

Crier pour alerter, appeler les secours, filmer pour prouver, accompagner vers les structures adaptées pour que ces violences cessent.

Nous pouvons tous et toutes, à un moment de notre vie, être témoin de telles scènes. Sommes-nous prêts à agir ?

Des professionnels sont présents sur tout le territoire pour aider les victimes de violences intrafamiliales et prendre en charge les auteurs.

Témoigner peut sauver des vies.

Contacts

CONTACTS LOCAUX



Accueil, écoute, orientation et accompagnement des femmes victimes de violences
03 26 65 05 00
contact@cidff51.fr



Accueil, écoute, orientation et accompagnement des victimes d'infractions pénales
03 26 89 59 31
contact@lemars.fr



Pôle Solidarités
Direction de l'Enfance, de la Famille et de la prévention santé
Service Social et de la Prévention
03 26 40 00 41
servicesocial@marne.fr



Aide aux mineurs victimes et soutien à la parentalité
03 26 47 20 35
contact@parolesdeparents-ep51.fr

PLATEFORMES D'ACCUEIL, D'ÉCOUTE & D'ORIENTATION

3919

Violences femmes info

3018

Violence numérique

Toute
Reproduction
interdite

06 76 26 02 35

CPCA GRAND-EST
Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales

3977

Maltraitance personnes âgées

119

Enfants en danger

08 06 23 10 63

Dispositif téléphonique d'évaluation et d'orientation pour les soins des personnes attirées sexuellement par les enfants

NUMÉROS D'URGENCE

15

SAMU

17

Police secours

18

Pompiers

112

Appel d'urgence européen

114

Sourds et malentendants

115

Hébergement d'urgence



Exposition initiée par la commission départementale de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et réalisée par LP2D avec l'appui de la Maison de Protection des familles de la Marne et de l'Action Sociale des Armées



Pour alerter, connaître vos droits ou bénéficier d'un accompagnement dans vos démarches, que vous soyez victime ou témoin, des professionnels sont à votre écoute. Des associations spécialisées, agréées par l'État, sont présentes sur l'ensemble du territoire national et dans la Marne.

Pour sortir de la violence, il faut pouvoir en parler. Des plateformes d'écoute et d'orientation pour les auteurs de violences intrafamiliales ou sexuelles existent pour prévenir la violence et lutter contre la récurrence.

Remerciements

Remerciements aux membres du groupe de travail en charge de la conception de cet ouvrage pour la CODEV 51 (par ordre alphabétique selon le nom) :

- Zineb AMICHE, stagiaire auprès de la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes de la Marne, DDETSPP de la Marne ;
- Fabien BAUDIER, président, Association de la gendarmerie champenoise ;
- Yorick BICHAT, co-fondateur et PDG, LP2D ;
- Amandine BURETTE, juriste assistante – Pôle civil, Tribunal Judiciaire de Châlons-en-Champagne ;
- Léna CHARDONNIER, juriste, Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de la Marne ;
- Catherine COTTEREAUX, adjointe à la cheffe de service Social et Prévention, Département de la Marne ;
- Emilie CURATE, adjudante, Maison de Protection des Familles de la Marne, Groupement de Gendarmerie Départementale de la Marne ;
- Isabelle DEBAILLEUL, directrice du Pole Solidarités, Département de la Marne ;
- Valérie DESPLAN, assistante de service social de l'antenne d'action sociale de Mourmelon-le-Grand, Service de l'action sociale des armées ;
- François DODELER, co-fondateur, LP2D ;
- Céline GANGNARD, cheffe de service Social et Prévention, Département de la Marne,
- Adeline GOZILLON, attachée de justice – chargée de mission Violences Intrafamiliales, Tribunal Judiciaire de Châlons-en-Champagne ;
- Virginie GUERIN, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, DDETSPP de la Marne ;
- Aurélia JOLLY, adjudante, Maison de Protection des Familles de la Marne, Groupement de Gendarmerie Départementale de la Marne ;
- Marine LAGILLE, co-responsable de l'association Paroles de Parents, EPE 51 ;
- Priscilla LEGRAND, commandant de la Maison de Protection des Familles de la Marne, Groupement de Gendarmerie Départementale de la Marne ;
- Gregory LONTJENS, associé, LP2D ;
- Ambre SCHAEFFER, co-responsable de l'association Paroles de Parents, EPE 51 ;
- Emeline SYMPHORIEN, juriste, CRIAVS Champagne-Ardenne ;
- Téo THIEBLEMONT, collaborateur, LP2D ;
- Sylvie VIGOURT-LOUDART, psychologue clinicienne, responsable du CRIAVS Champagne-Ardenne.

Date de publication : Mars 2024